

**235<sup>E</sup> ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION****RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

**Nomination au poste de coordonnateur aux ressources matérielles à la Direction des ressources matérielles et de direction adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaires, collège constituant de Joliette :**

Le 24 avril dernier, le comité exécutif autorisait l'affichage d'un poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de Joliette, comme suite au départ à la retraite de sa titulaire, Mme Danièle Saindon.

Le comité de sélection était composé de M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, M. Sylvain Riendeau, directeur adjoint, services des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel au collège constituant de Joliette, Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines ainsi que Mme Lorraine Dépelteau, gestionnaire administrative et représentante de l'Association des cadres.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Bruno Gariépy.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

*Attendu la résolution CERL-180424-04 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de Joliette suivant l'annonce du départ à la retraite de Mme Danièle Saindon;*

*Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un titulaire;*

*Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;*

*Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;*

CERL-180620-01

*Il est résolu de nommer M. Bruno Gariépy au poste de directeur adjoint, service de l'organisation et du cheminement scolaires (ADM7) au collèg*

*constituant de Joliette; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 30 juillet 2018.*

**La résolution a été adoptée à l'unanimité.**

- \* Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames    Hélène Bailleu  
                 Nancy Lapointe  
                 Francine Ranger  
                 Diane Raymond

Messieurs    Marcel Côté  
                 Alain Lamarre  
                 Yves Mc Nicoll  
                 Benoît Valiquette

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée